

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 17 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 17 novembre 2015, à 11 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3) madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^e Sonia Desaulniers, greffière adjointe

La greffière adjointe a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 17 novembre 2015, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2015-482)
- 2° Autorisation cérémonie honorifique – trois pompiers et conseiller Charles Fréchette
- 3° Autorisation de la tenue de la Grande Guignolée des médias
- 4° Mandat à CIMA – étude hydraulique

Clôture de la séance à h ____

2015-482

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 17 novembre 2015 à 11 h 30 tel que présenté.

2015-483

AUTORISATION CÉRÉMONIE HONORIFIQUE – TROIS POMPIERS ET CONSEILLER CHARLES FRÉCHETTE

CONSIDÉRANT que trois pompiers du Service sécurité incendie de la Ville de Louiseville, plus spécifiquement messieurs Alain Béland, Yvon Gagnon et Dominic Vincent, seront honorés lors d'une soirée reconnaissance, le vendredi 20 novembre prochain à Trois-Rivières;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AUTORISER les trois pompiers et leurs familles ainsi que monsieur Charles Fréchette, président du comité de sécurité incendie, à participer à cette soirée reconnaissance du

vendredi 20 novembre 2015 et que tous les frais relatifs à cette soirée leurs soient remboursés sur production des pièces justificatives.

2015-484

AUTORISATION DE LA TENUE DE LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

CONSIDÉRANT que le jeudi 3 décembre 2015 se tiendra la 15^e édition de « La grande guignolée des médias » en Mauricie;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur a présenté une demande à la Ville à l'effet de les autoriser lors de l'activité de la guignolée à solliciter les automobilistes directement sur l'avenue Saint-Laurent entre le stationnement de l'église et l'intersection de la rue Saint-Antoine, le jeudi 3 décembre 2015 entre 6 h et 18 h;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur a prévu des mesures afin que cette collecte se déroule en sécurité et dans le respect des automobilistes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'autoriser le comité organisateur de « La grande guignolée des médias » à procéder à leur collecte de fonds directement sur l'avenue Saint-Laurent, entre le stationnement de l'église et le coin de la rue Saint-Antoine, le jeudi 3 décembre 2015 entre 6 h et 18 h;

QUE cette autorisation n'exempte pas « La grande guignolée des médias » en Mauricie à produire auprès de la Ville de Louiseville leur demande de permis de sollicitation pour la tenue de cette activité;

QUE cette autorisation est conditionnelle à ce que les responsables prennent en charge la sécurité de l'évènement, respectent les lois et règlements et informe la Sûreté du Québec de la tenue de cet évènement.

2015-485

MANDAT À CIMA – ÉTUDE HYDRAULIQUE

CONSIDÉRANT l'offre de services de Cima pour la réalisation d'une étude hydraulique visant à évaluer l'impact des travaux du rang du lac Saint-Pierre Ouest sur l'écoulement naturel des eaux dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré puisque les coûts sont inférieurs à 25 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le contrat pour la réalisation d'une étude hydraulique visant à évaluer l'impact des travaux du rang du lac Saint-Pierre Ouest sur l'écoulement naturel des eaux dans ce secteur soit octroyé à Cima, selon les termes et conditions énoncés dans leur offre de services datée du 13 novembre 2015, pour un montant de 21 124,78 \$ plus les taxes en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à donner suite à la présente résolution.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 11 h 50.

YVON DESHAIES
MAIRE

SONIA DESAULNIERS
GREFFIÈRE ADJOINTE